

DÉCOUVREZ LE SECTEUR

À BUT NON LUCRATIF DE l'Ontario



Les divers organismes à but non lucratif et de bienfaisance de l'Ontario jouent un rôle crucial dans l'économie, en plus de contribuer grandement au bien-être de la population. Ils offrent des programmes et des services précieux dans une variété de domaines allant de la garde d'enfants, au logement en passant par la santé, les arts, l'emploi et l'éducation.

Nous vivons dans une province bienveillante :

➔ **41,5 %**

des résidents de l'Ontario font du bénévolat, pour un total de 612 million d'heures de bénévolat par an.⁷

Le secteur crée des emplois intéressants :

le secteur à but non lucratif emploie 844 000 personnes en Ontario, dont 77 % sont des femmes. Les OBNL communautaires emploient 255 000 de ces travailleurs.⁵

On compte trois grandes catégories d'OBNL :



Les organismes communautaires,¹ qui fournissent des biens et des services aux citoyens, notamment les services sociaux, la défense des droits, les arts, les sports et les loisirs;

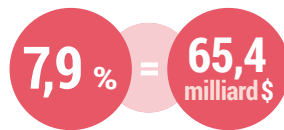


Les organismes commerciaux, qui comprennent les chambres de commerce et les associations commerciales et professionnelles;



Les secteur parapublic, qui comprennent les hôpitaux, les conseils scolaires publics, et les universités.

Contribution économique²



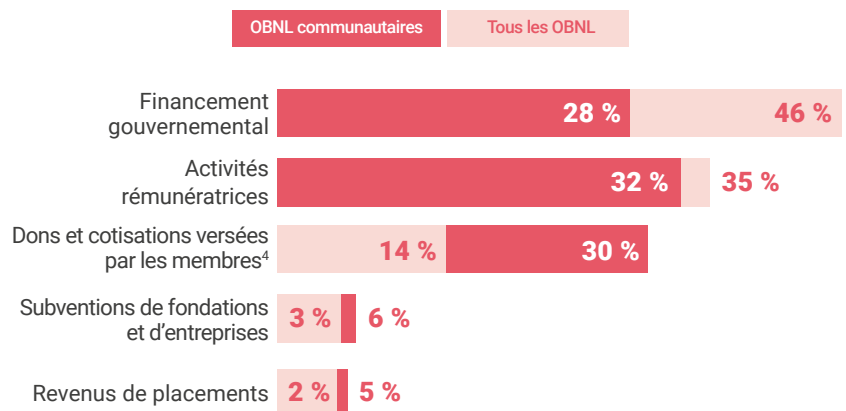
Les OBNL de l'Ontario représente 7,9 % du PIB de la province et génère des retombées économiques de l'ordre de 65,4 milliard \$.

Les OBNL communautaires à eux seuls contribuent à l'économie à hauteur de 12,9 milliard \$, soit 1,5 % du PIB de l'Ontario.²

Salaires moyens en Ontario⁶



Comment les organismes à but non lucratif (OBNL) de l'Ontario sont-ils financés?³



¹ Statistique Canada appelle les organismes à but non lucratif communautaires « institutions sans but lucratif au service des ménages » (ISBLSM).

² Tableau CANSIM 36-10-0616-01 et 36-10-0221-01 (2019).

³ Tableau CANSIM 36-10-0613-01 (2019).

⁴ Les données de Statistique Canada regroupent les dons et les cotisations des membres, mais de nombreux organismes comptabilisent les cotisations des membres comme une source de revenu gagné.

⁵ Tableaux CANSIM 36-10-0617-01 et 36-10-0651-01 (2019).

⁶ Tableaux CANSIM 36-10-0650-01 (2019) et 14-10-0340-01 (2019). Les données comprennent les emplois/le personnel à temps plein et à temps partiel.

⁷ Tableaux CANSIM 45-10-0040-01 (2018).